

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

Présents : Roger VIVERT, Claude CLARON, Monique BLANC, Joëlle LUTAUD, Anne-Marie MEUNIER, Patrick GINET, David VINCENT, Mickaël GAUDIN, Eric BALAN, André CLARON, Gilles ROISSE, Nicole LE COZ, Florence PERRIN, Claire DORBEC, Fabrice TARLET, Philippe OGIER, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Philippe GROSSIORD, Catherine PAILLAT, Chantal KRAMP,

Absents : Bernadette ARNOUX, Denise PIOT, Josette JASSERAND,

Pouvoirs : Bernadette ARNOUX donne pouvoir à Chantal KRAMP, Denise PIOT donne pouvoir à Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Josette JASSERAND donne pouvoir à Joëlle LUTAUD

Secrétaire de séance : Catherine PAILLAT

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 17 avril 2015 :

- Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 20 voix / Abstention : 3 voix / Contre : 0 voix

2. Délibérations

Délibération n° 2015-023 : Autorisation de signature emprunt

Claude CLARON, premier adjoint en charge des finances, rappelle le vote du budget primitif 2015 et le recours à l'emprunt prévu pour la construction de la maison de santé. Pour mémoire, compte tenu des taux d'emprunt intéressants et afin de ne pas entamer la trésorerie communale, il est prévu d'emprunter une somme de 1 million d'euros. Cette somme est définie en fonction de la capacité communale à rembourser l'emprunt sur 15 ans, en mettant le produit des loyers en face du montant des échéances de l'emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 1 000 000 €uros, selon les caractéristiques suivantes :

- Objet : financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : 1 000 000 €uros
- Durée d'amortissement : 180 mois
- Taux d'intérêt : 1,46 %. Il s'agit d'un taux fixe.
- Frais de dossier : 1 000,00 €uros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Pour mémoire, l'ensemble des emprunts communaux est à taux fixe. Ces emprunts sont en cours de renégociation. Néanmoins, les discussions ne sont pas assez avancées pour délibérer ce soir.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015-024 : Demande de réserve parlementaire

Monsieur le Maire explique que par l'intermédiaire de Florence PERRIN, la commune de Thurins a la possibilité de solliciter Annie GUILLEMOT, sénatrice-maire de Bron, en vue d'obtenir une réserve parlementaire pour ses projets d'investissement.

Le projet politique majeur de la commune de Thurins, à savoir la construction d'un espace dédié à la jeunesse, sera l'élément central du dossier de subvention à présenter. Néanmoins, il ne s'agit pour cette année que d'un dossier d'intention, les éléments de détail n'étant pas suffisamment aboutis.

C'est pourquoi l'attribution d'une réserve parlementaire sera tout de même demandée dès cette année, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de police municipale. Cette demande, moins politique, correspond à une nécessité, le véhicule actuel étant plutôt vétuste. Les devis d'acquisition s'élèvent à un total de 16 648.50 € TTC, dont 4 668 € TTC de sérigraphie (logo police municipale + rampe).

Le conseil municipal approuve cette demande de réserve parlementaire et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015-025 : Cession de terrains AB 199 et AB 200

Monsieur le Maire explique que la commune de Thurins possède 2 parcelles sises Impasse Couzon, cadastrées section AB n°199 et section AB n°200, de surfaces respectives de 415 m² et 235 m². Compte tenu de leur localisation et de leur topographie, elles sont difficilement aménageables.

Or, un projet privé d'aménagement sur la parcelle contiguë AB 221 est en train de voir le jour. Cette opportunité permettrait à la commune de vendre ces 2 parcelles au futur bâtisseur en vue de les faire aménager. Ceci permettant de résoudre les problèmes d'accès aux parcelles et de constructibilité.

Par ailleurs, l'aménageur s'engage à rétrocéder à la commune de Thurins une bande de terrain d'une largeur de 1.40 m. afin de créer un cheminement piéton public entre la RD25 et l'impasse Couzon.

L'ensemble de la transaction, c'est-à-dire la vente des parcelles communales moins la rétrocession de ce futur cheminement piéton public, s'élève à 100 000 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération globale d'aménagement des parcelles AB 221, AB 199 et AB 200 par un seul et même aménageur, Synergie Constructions, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à la vente des deux parcelles communales.

Il est précisé que le SMAGGA demande à l'aménageur de remettre le cours d'eau à l'air libre, alors que ce filet d'eau est actuellement busé. En outre, une attention particulière est portée sur l'accès des lots à la RD25. Enfin, cette opportunité permettra un traitement d'ensemble du secteur, ce qui apporte un plus au niveau architecture urbaine.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

⇒ Constitution d'un groupe de travail Agenda 21 :

Lors d'une précédente commission générale, la démarche Agenda 21 avait été présentée à l'ensemble des élus par des collègues élus de Soucieu-en-Jarrest et par M. Primus, chargé de mission Agenda 21 à la DDT. L'Etat a lancé un appel à projets pour la fin du mois de juin sur la réalisation d'un Agenda 21.

Après discussion, il apparaît qu'une étape 0 préparatoire à la décision politique d'engager formellement et officiellement la réalisation d'un Agenda 21 est nécessaire. Cette étape doit permettre de recenser les actions communales déjà existantes en direction du développement durable, de préciser les ambitions politiques communales, d'envisager leur portage en terme de stratégie, de communication, de relation avec la population et différents partenaires,

Par ailleurs, il convient de mesurer les avantages d'une telle démarche et de structurer ensuite un cahier des charges pour s'adjoindre les services d'un personnel dédié, qui pourrait tout à fait être un service civique.

Le groupe de travail se constitue comme suit :

Jérôme LACOSTE, Denise PIOT, André CLARON, Florence PERRIN, Eric BALAN, Joëlle LUTAUD, Catherine PAILLA, Nicole LE COZ, Philippe GROSSIORD, Anne-Marie MEUNIER.

⇒ Dossier Maison Médicale :

Sur sollicitation de la commune, l'URPS va rencontrer les médecins thurinois pour faire un point sur l'avancement du projet de santé. Les élus regrettent qu'aucune rencontre ne soit prévue à ce jour avec eux. Il est rappelé que la commune de Thurins n'a pas vocation à intervenir sur la gestion interne et professionnelle de la maison de santé, mais qu'elle a le rôle moral et politique de veiller à ce qu'une offre de soins pertinente soit proposée sur son territoire.

C'est d'ailleurs en ce sens que la collectivité investit pratiquement 2 millions d'euros pour la construction de cette maison médicale.

⇒ Projet jeunesse :

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 1^{er} juillet à 20h30. Jusqu'à présent, les nombreuses rencontres et sollicitations ont permis de préciser les besoins et les enjeux de ce bâtiment :

- Environ 600 m² de surface
- Bâtiment basse consommation (réflexion chaufferie bois)
- Bâtiment mutualisable
- Emplacement : vraisemblablement accolé à la salle des sports.

⇒ Distribution du bulletin municipal :

Les élus qui le peuvent aideront le policier municipal à distribuer les bulletins dans les hameaux communaux. Un découpage sectoriel devra être réalisé. Néanmoins, il faut veiller à former des binômes afin de prévenir les risques d'absence.

⇒ Traités TAFTA et CETA :

Jérôme LACOSTE-DEBRAY souhaite que la commune de Thurins se déclare hors zone TAFTA et CETA, du nom des deux traités transatlantiques relatifs à la libre circulation des biens, à la libéralisation des échanges. Le conseil municipal souhaite avoir des éléments d'information complémentaire avant de prendre une décision.

Fin 23h30